

Streaming direct et débit direct

Le témoignage de ce consommateur (*reçu le 24 juillet 2018*) est révélateur :
*« J'ai cherché un dessin animé qui apparaissait sur le site **STREAMING DIRECT**. Je me suis inscrit après avoir lu la proposition de visionnage gratuit pendant deux heures. Le film recherché n'existait pas sur le site et j'ai donc cherché ailleurs. Quelques heures après, j'ai reçu un message m'indiquant que j'étais abonné et que je serai prélevé de 47 €. »*

Cette pratique est à rattacher aux offres d'abonnement caché :

- ↪ L'offre est alléchante : « adhésion gratuite »
- ↪ La saisie de votre numéro de carte bancaire est justifiée par l'argumentation suivante : « *Nous ne possédons les licences de diffusion de notre contenu que pour certains pays. C'est pourquoi nous devons vérifier votre localisation géographique à l'aide d'une carte bancaire valide.* »
- ↪ Une formulation discrète doit attirer votre attention : « *Votre adhésion donnant droit à tous nos films est gratuite à moins que vous ne décidiez de passer en mode Premium à l'issue de l'adhésion gratuite de deux heures.* »

Vous l'avez compris : passé le court délai de deux heures, la gratuité se transforme en offre payante.

Comme aime le rappeler le Réseau anti-arnaques « la gratuité n'existe pas ». En d'autres termes, toute offre commerciale gratuite cache nécessairement une contrepartie financière. Restez vigilant !

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)